



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants

Question écrite n° 5128

Texte de la question

Au moment où une vaste campagne publicitaire émanant du ministère de l'éducation nationale est effectuée, M Gautier Audinot demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui indiquer les différentes mesures que compte prendre son ministère pour revaloriser le métier d'enseignant.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a entrepris une démarche ambitieuse en inscrivant la revalorisation de la fonction enseignante dans une politique cohérente de rénovation du système éducatif. Cette démarche a maintenant abouti à des résultats qui constituent un changement très important par rapport à la situation antérieure, en assurant à la fois aux personnels enseignants une revalorisation immédiate et durable. L'effort financier atteindra près de 18 milliards sur les dix ans à venir et en offrant à tous de nouvelles perspectives de carrière. En avril 1989, un dossier très complet d'information sur « la revalorisation des rémunérations des personnels enseignant en collège, en lycée et lycée professionnel » a été diffusé à tous les enseignants par la direction de l'information et de la communication du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Chaque parlementaire a par ailleurs été destinataire de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5128

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3199